

MONAT Europe Ignite 2024

26 - 29 Avril 2024

FAQ pour les Partenaires de Marché en France

**La FAQ peut changer.*

1 novembre 2023

Q : QUELLES SONT LES DATES DE MONAT EUROPE IGNITE 2024 ?

R : **MONAT Europe Ignite 2024** aura lieu entre le 26 et 29 avril 2024

Q : QUI PEUT PARTICIPER À MONAT EUROPE IGNITE 2024 ?

R : Tous les Partenaires de Marché du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Pologne, de l'Espagne (y compris les îles Canaries), de la Lituanie et de la France sont éligibles pour **MONAT Europe Ignite 2024**. Les Partenaires de Marché doivent atteindre le rang MMP ou plus avant la fin du mois de janvier 2024 pour se qualifier pour MONAT Europe Ignite 2024.

Q : QUELLE EST LA PÉRIODE DE QUALIFICATION ?

R : La période de qualification s'étend du 1er août 2023 au 31 janvier 2024.

Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR MONAT EUROPE IGNITE 2024 ?

R : Vous devez satisfaire aux exigences de VP et inscriptions décrites ci-dessous.

MONAT Europe Ignite 2024				
Exigences de VP, VIP et PM : à atteindre dans un délai de 6 mois				
TIER	Rang de carrière : MP, MMP, AMB, MB à partir du 1er août 2023	Récompense	Rang de carrière : MMB et plus à partir du 1er août 2023	Récompense
Exigences en matière de VP Débutant	VP de 7000*	Programme + Chambre partagée		
Conditions d'inscription Débutant	6 VIP + 2 MP			
Exigences en matière de VP Tier 1	VP de 9000*	Programme + Chambre partagée + Bon de £100 / 115€ / 450 zł	VP de 12000*	Programme + Chambre partagée + Bon de 115 €
Exigences en matière de VP Tier 2	VP de 12000*	Programme + Chambre partagée + Vols	VP de 15000*	Programme + Chambre partagée + Vols
Conditions d'inscription Tier 1 et 2	10 VIP + 2 MP			
*Le VP minimum doit provenir des achats effectués par les clients chaque mois (VIP ou de détail).	VP de 4000		VP de 6000	
Tous les Partenaires de Marché doivent être payés en tant que MMP ou plus en janvier 2024 pour se qualifier.				
<p align="center"><u>Conditions d'inscription des VIP et des PM</u></p> <p align="center">Niveau débutant (seulement PM, MMP, AMB, MB) : inscrire 6 VIP avec un Flexship actif et 2 PM avec un Kit de produits, dans une période de 6 mois.</p> <p align="center">Tier 1 et Tier 2 : inscrire 10 VIP avec un Flexship actif et 2 PM avec un Kit de produits, sur une période de 6 mois.</p>				
<p align="center"><u>Exigences en matière de VP</u></p> <p align="center">*Un minimum de 50% du VP doit provenir des achats effectués par les clients sur une période de 6 mois (VIP ou de détail)</p> <p align="center">Les exigences en matière de VP pour tous les niveaux sont prises en compte de manière cumulative</p>				

EUROPE IGNITE VP BOOST

1er novembre - 31 janvier 2024

Inscrivez un nouveau partenaire de marché avec un Product Pack et, en tant que sponsor, vous recevrez des VP qui serviront exclusivement à votre qualification Europe Ignite. Les VP seront régulièrement ajoutés au tracker Ignite.

Exemple : Vous inscrivez un Partenaire de Marché avec un Pack Produit Essentiel, vous recevrez votre VG normal mais vous recevrez également 200 PV qui serviront exclusivement à votre qualification Ignite. Les montants des VP correspondront aux VP gagnés par le nouveau Partenaire de Marché pour toutes les options du pack produit.

Si le pack produit est retourné par le nouveau partenaire de marché dans les 30 jours, les VP gagnés par le Partenaire de Marché parrain seront déduits de la qualification Ignite.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI, AU 1ER AOÛT, J'AI LE RANG DE MANAGING MARKET PARTNER, ET QU'EN SEPTEMBRE, J'ATTEINS LE RANG DE MANAGING MARKET BUILDER ?

R : Comme votre qualification est basée sur votre rang au 1er août 2023, rien ne change ; vous devez atteindre le VP requis en fonction du grade avec lequel vous avez commencé la qualification, dans ce cas MMP.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI MES NOUVEAUX CLIENTS VIP SE RETIRENT DU PROGRAMME FLEXSHIP ?

R : Tous les clients VIP nouvellement inscrits qui se retirent de leur programme Flexship avant le 15 du mois suivant leur mois d'inscription ne seront pas pris en compte pour les qualifications requises pour les VIP dans le cadre de MONAT Ignite Europe.

EXEMPLE : Si un VIP s'inscrit le 1er août 2023 et annule son Flexship le 13 septembre 2023, il ne sera pas pris en compte dans les qualifications pour MONAT Ignite Europe.

Q : SI J'INSCRIS DES PARTENAIRES DE MARCHÉ OU DES CLIENTS VIP DANS UN MARCHÉ DE MONAT AUTRE QUE MON PAYS D'ORIGINE, SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS MA QUALIFICATION ?

R : Oui. Vous pouvez être en France et inscrire des Partenaires de Marché avec un Kit de produits et des Clients VIP avec un Flexship actif dans n'importe quel marché MONAT, et ces inscriptions compteront pour votre qualification pour ce voyage.

Q : SI J'INSCRIS UN CLIENT VIP QUI PASSE ENSUITE AU STATUT DE PARTENAIRE DE MARCHÉ, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE MES QUALIFICATIONS ?

R : Oui, mais la façon dont ils sont pris en compte - en tant que VIP ou Partenaire de Marché - dépend du moment où la mise à niveau a lieu.

Exemples :

- Si un VIP s'inscrit en août 2023 et passe au statut de Partenaire de Marché en août 2023, il compte pour votre qualification en tant que Partenaire de Marché, et vous devrez inscrire un VIP supplémentaire pour remplir vos conditions.
- Si un VIP s'inscrit AVANT août 2023 et passe au statut de Partenaire de Marché en août 2023, il est pris en compte dans le calcul de vos qualifications en tant que Partenaire de Marché.
- Si un VIP s'inscrit en août 2023 et passe au statut de Partenaire de Marché après le 15 septembre 2023, il comptera comme VIP ET comme Partenaire de Marché.
- Si un VIP s'inscrit en janvier 2024 et passe au statut de Partenaire de Marché après le 15 février 2024, il sera considéré comme un VIP.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI L'UN DE MES PARTENAIRES DE MARCHÉ OU CLIENTS VIP ANNULE OU RENVOIE UNE COMMANDE AVANT LE 15 FÉVRIER 2024 ?

R : Si vous n'avez pas suffisamment de Partenaires de Marché ou de Clients VIP pour que votre qualification soit complète, vous ne remplissez pas les conditions de qualification.

Q : SI JE M'INSCRIS À N'IMPORTE QUEL MOMENT ENTRE AOÛT 2023 ET JANVIER 2024, SUIS-JE ÉLIGIBLE À MONAT EUROPE IGNITE 2024 ?

R : Oui, vous pouvez vous qualifier pour MONAT Europe Ignite 2024 si vous remplissez les conditions décrites dans les tableaux ci-dessus et si vous êtes rémunéré au rang de MMP ou à un rang supérieur en janvier 2024.

Q : SI J'INSCRIS UN NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ AU CANADA AVEC UN TAUX D'INSCRIPTION NUL, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DU NOMBRE DE PARTENAIRES COMMERCIAUX REQUIS POUR LE PROGRAMME MONAT EUROPE IGNITE ?

R : Le nouveau Partenaire de Marché comptera pour vos exigences MONAT Europe Ignite 2024 s'il atteint un VP de 200 dans ses 30 premiers jours et dans le délai de qualification (avant le 31 janvier 2024 à 12:59 p.m. CET). Exemple : Heather inscrit un nouveau Partenaire de Marché avec une taux d'inscription nul. Leur nouveau PM atteint un VP de 200 dans les 30 jours et tout en restant dans le délai de qualification de MONAT Europe Ignite 2024, donc le nouveau PM compte pour l'exigence de qualification de Heather.

Q : QUE COMPREND LE VOYAGE MONAT EUROPE IGNITE 2024 ?

R :

Le voyage pour le niveau débutant (disponible uniquement pour MP, MMP, AMB, MB) comprend :

- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit déjeuner compris
- Une expérience spéciale MONAT
- Soirée de gala
- De nombreuses touches spéciales de MONAT Europe

À ce niveau, les vols ne sont pas couverts par MONAT.

Le voyage pour le Tier 1 comprend :

- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner compris
- Un bon d'achat de £100 / 115€ / 450 zł à utiliser comme bon vous semble
- Une expérience spéciale MONAT
- Soirée de gala
- De nombreuses touches spéciales de MONAT Europe

À ce niveau, les vols ne sont pas couverts par MONAT.

Le voyage pour le Tier 2 comprend :

- Voyage aller-retour au départ des principaux aéroports du Royaume-Uni, d'Irlande, de Pologne, d'Espagne, de Lituanie et de France*.
- 3 nuits d'hébergement en chambre partagée, petit-déjeuner compris
- Une expérience spéciale MONAT
- Soirée de gala
- De nombreuses touches spéciales de MONAT Europe
- Transport terrestre aller-retour de l'aéroport à l'hôtel

Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS INCLUS DANS LE VOYAGE ?

R : Les éléments suivants ne sont pas inclus :

- Le transport terrestre (pour le niveau débutant et de Tier 1)
- Les repas autres que ceux spécifiés
- Toute excursion ou activité à laquelle vous choisissez de participer
- Les articles promotionnels
- Les frais accessoires de voyage
- Le stationnement ou transport vers l'aéroport d'origine
- Les frais de bagages, les frais de changement, les frais de siège premium ou assigné
- Les frais liés aux retards, aux correspondances manquées, aux conditions météorologiques ou à d'autres perturbations du voyage, y compris, mais sans s'y limiter, l'hébergement pour la nuit en cas de correspondance manquée, de vol annulé, de départ anticipé, de négligence et/ou de circonstances personnelles.
- L'assurance voyage
- Tout permis ou vaccins nécessaires pour tout vol d'escale aux États-Unis ou dans tout autre pays.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y ALLER, PUIS-JE RECEVOIR UNE RÉCOMPENSE DE REMPLACEMENT OU PERMETTRE À QUELQU'UN DE PARTIR À MA PLACE ?

R : Non. Seul le gagnant du voyage peut participer à ce voyage. Aucune substitution ou équivalent en espèces ne sera accordé. MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'événement à tout moment.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE AU TITRE DE TIER 1 MAIS QUE JE NE PEUX PAS PARTIR, EST-CE QUE JE PEUX RECEVOIR LE BON DE 100 £ / 115 € / 450 zł ?

R : Non. Seuls les Partenaires de Marché qui gagnent et participent au voyage peuvent recevoir le bon d'achat de £100 / 115€ / 450 zł.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE AU NIVEAU 1 ET QUE JE PARTICIPE AU VOYAGE, QUAND RECEVRAI-JE UN BON D'ACHAT DE 115 EUROS ?

R : Si vous gagnez le voyage et que vous y participez, vous recevrez votre bon d'achat de £100 / 115€ / 450 zł le premier jour du voyage.

Q : PUIS-JE AMENER UN INVITÉ ?

R : Non. Le voyage est réservé aux Partenaires de Marché qui se sont qualifiés pour ce voyage.

Q : PUIS-JE AMENER MON ENFANT ?

R : Les nourrissons de 24 mois ou moins peuvent participer avec leur parent inscrit.

Q : OÙ PUIS-JE SUIVRE LES INSCRIPTIONS DE MES VP, PERSONAL MARKET PARTNER ET VIP DANS LE CADRE DE CETTE INCITATION ?

R : Il y aura un suivi en direct disponible dans le Back Office pour suivre les VP, les Partenaires de Marché Personnels inscrits avec un Pack Produit et les VIP Personnels avec un Flexship actif pour l'Incentive MONAT Ignite Europe.

Q : SUIS-JE RESPONSABLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU IMPUTABLE À CE VOYAGE ?

R : Les qualifiés qui participent à MONAT Ignite Europe 2024 seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuables à la compensation non monétaire en raison du fait que MONAT paie pour des voyages d'incitation et d'autres récompenses non monétaires. Dans certains cas, la valeur de ce voyage incitatif peut être déclarée aux autorités fiscales dans votre juridiction conformément à la loi fiscale applicable dans le pays. Le cas échéant, tout hôtel ou vol payé par MONAT sera rapporté aux autorités fiscales respectives. Les Partenaires de Marché qualifiés qui s'inscrivent à un événement et qui ne participent pas ou ne peuvent pas participer resteront responsables de la valeur imposable de tous les coûts non remboursables encourus par MONAT. Des exemples de valeur de voyage imposable qui resteront à déclarer même si un Partenaire de Marché n'est pas en mesure d'y assister incluraient : un minimum d'une nuitée de chambre, les taxes d'hôtel et les frais de villégiature. Les vols non-remboursables payés par MONAT seront inclus dans le rapport de revenu imposable là où c'est applicable, tel que défini par les directives d'imposition de votre pays au moment de ce voyage.

Veillez noter que toutes les qualifications de voyage font l'objet d'un examen de conformité en vue d'une éventuelle manipulation de l'achat de bonus et de l'avancement de rang. L'achat de bonus comprend : (a) l'inscription d'individus ou d'entités à leur insu, ou l'exécution d'une demande et d'un accord de Partenaire de Marché Indépendant par ces individus ou entités ; (b) l'inscription frauduleuse d'un individu ou d'une entité en tant que Partenaire de Marché ; (c) "l'empilage" qui est le placement spécifique d'un Client VIP individuel ou d'un Partenaire de Marché sous une personne de sa lignée descendante, autre que la personne qui l'a introduit à MONAT, afin de se qualifier ou de qualifier d'autres personnes pour des avancements de rang, des incitatifs, des prix, des commissions ou des bonus ; (d) l'inscription ou la tentative d'inscription d'individus ou d'entités inexistantes comme Partenaires de Marché ; (e) l'achat de produits MONAT au nom d'un autre Partenaire de Marché ou sous le numéro d'un autre Partenaire de Marché, pour se qualifier pour des commissions ou des bonus ; (f) l'achat de quantités excessives de produits MONAT qui ne peuvent pas raisonnablement être utilisés ou revendus dans un mois ; et (g) tout autre mécanisme ou artifice pour se qualifier pour l'avancement de rang, les incitatifs, les prix, les commissions ou les bonus qui ne sont pas motivés par des achats de bonne foi de produits par les consommateurs finaux. Tout achat ou inscription non conforme aux Politiques et Procédures de MONAT sera considéré comme non éligible et les bonus ne seront pas payés. De plus, toute violation des Politiques et Procédures de MONAT peut rendre un Partenaire de Marché non éligible à participer au programme et peut résulter en d'autres actions de conformité sur le compte du Partenaire de Marché, incluant et jusqu'à la suspension ou la résiliation du compte.